

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

***CHAMBRE DE METIERS ET DE
L'ARTISANAT - CENTRE VAL DE
LOIRE***

31/12/2024

**CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT - CENTRE VAL DE LOIRE
28 RUE FAUBOURG DE BOURGOGNE
45000 ORLEANS**

SIREN : 130 027 980

.*.*.*.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2024

À l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Centre Val de Loire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Centre Val de Loire à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Correction d'erreurs » de l'annexe des comptes annuels qui précise les corrections apportées aux immobilisations corporelles et aux subventions d'investissement.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Centre Val de Loire a comptabilisé un chiffre d'affaires apprentissage, des frais annexes aux OPCO et des prestations de services hors apprentissage pour un montant total de 38 415 948 euros au 31.12.2024,
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Centre Val de Loire a comptabilisé une correction d'erreur au crédit du compte de report à nouveau pour un montant total de 8 605 623 euros au titre de la régularisation des dotations aux amortissements et des reprises de quote-part de subvention d'investissement pratiquées au titre des exercices antérieurs,
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Centre Val de Loire, au cours de l'année 2024, à la mise en service d'immobilisations pour un montant total de 32 034 276 euros,
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Centre Val de Loire a comptabilisé des subventions d'exploitation pour un montant total de 2 831 615 euros au 31.12.2024.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à examiner plus particulièrement les points suivants :

- Le processus de facturation - du chiffre d'affaires apprentissage, des frais annexes aux OPCO et des prestations de services hors apprentissage - les procédures de contrôle interne liées et nous avons réconcilié les états issus des outils de facturation avec les comptes annuels afin de nous assurer de l'exhaustivité, l'exactitude et la séparation des exercices du chiffre d'affaires, et par voie de conséquence les postes de bilan associés,
- Afin de nous assurer de l'existence et l'exactitude des immobilisations corporelles et des subventions d'investissement liées, nous avons procédé à un rapprochement des états de suivi des immobilisations avec, d'une part, l'inventaire physique réalisé au 31.12.2024, et d'autre part, avec les comptes annuels.

Nous avons également procédé un contrôle exhaustif des dotations aux amortissements et des quotes-parts de reprises des subventions d'investissement afin de nous assurer de l'exactitude des amortissements et reprises de subventions d'investissement pratiquées.

- Nous avons pu vérifier l'existence et l'exactitude des subventions d'exploitation via un contrôle sur pièces par sondage de ces produits d'exploitation et de la correcte valorisation des soldes du bilan des créances s'y rapportant via un contrôle d'ancienneté et d'apurement.
- Nous avons contrôlé la correcte application du référentiel comptable applicable au Réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat concernant la correction d'erreurs pour un montant de 8 605 623 euros comptabilisée au crédit du compte report à nouveau.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des autres documents adressés aux Membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de leur envoi tardif, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la Chambre relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Chambre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Chambre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORLEANS, le 11 Juin 2025
Le Commissaire aux comptes
ORCOM AUDIT



Estelle COLLET
Associée

BILAN AU 31.12.2024

ACTIF	31-déc-24			31-déc-23
	Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Montant Net	Montant Net
ACTIF IMMOBILISE				
20 Immobilisations incorporelles	798 781,90	688 406,61	110 375,29	89 883,76
211 Terrains	1 132 367,16		1 132 367,16	1 261 517,16
212 Amenagement terrains	2 111 480,65	1 056 646,81	1 054 833,84	985 817,79
213 Constructions	121 419 202,38	53 606 905,08	67 812 297,30	42 777 038,47
214 Constructions sur sol d'autrui	9 231 270,77	6 103 927,58	3 127 343,19	3 046 071,77
215 Installations techniques, matériel à caractère pédagogique	14 347 673,85	9 147 239,28	5 200 434,57	2 736 118,59
218 Autres immobilisations corporelles	21 773 794,78	17 257 293,01	4 516 501,77	4 329 594,28
Total Immobilisations Incorporelles & Corporelles	170 814 571,49	87 860 418,37	82 954 153,12	55 226 041,82
23 Immobilisations en cours	3 468 411,85		3 468 411,85	28 484 336,79
26/27 Immobilisations financières	87 510,71		87 510,71	89 931,19
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	174 370 494,05	87 860 418,37	86 510 075,68	83 800 309,80
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
31 Stocks	140 860,18		140 860,18	74 475,41
37 Stocks				0,00
Créances				
409 Fournisseurs - avances			0,00	0,00
41 Clients et comptes rattachés	6 030 956,49	533 310,86	5 497 645,63	9 549 893,98
42 Personnel et comptes rattachés	4 704,40		4 704,40	24 611,84
43 Sécu.Soc.et aut. Organ. Sociaux	4 248,81		4 248,81	0,00
44 Etat et autres collectivités publiques	2 534 070,31	554 000,00	1 980 070,31	2 770 903,52
46 et 47 Autres Créances	2 238 148,99		2 238 148,99	506 293,34
Total des Créances	10 812 129,00	1 087 310,86	9 724 818,14	12 851 702,68
50 Valeurs mobilières de placement	26 517 300,00		26 517 300,00	16 620 110,47
Disponibilités				
51 Comptes bancaires et postaux	9 458 231,11		9 458 231,11	16 115 991,56
53 Caisse	2 211,50		2 211,50	2 402,20
Total des Disponibilités	9 460 442,61	0,00	9 460 442,61	16 118 393,76
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	46 930 731,79	1 087 310,86	45 843 420,93	45 664 682,32
COMPTES DE REGULARISATION				
486 Charges constatées d'avance	333 686,67		333 686,67	308 514,16
TOTAL DE L'ACTIF	221 634 912,51	88 947 729,23	132 687 183,28	129 773 506,28

GLD

BILAN AU 31.12.2024

PASSIF		31-déc-24	31-déc-23
		Montant Net	Montant Net
CAPITAUX PROPRES			
102	Dotation initiale	4 895 752,19	4 895 752,19
1041	Financement de l' Etat	1 448 714,90	1 448 714,90
105	Ecart de réévaluation	1 377,55	1 377,55
1068	Réserves	8 162 305,55	8 162 305,55
1069	Dépréciation de l'actif	-3 919 867,74	-3 919 867,74
11	Report à nouveau	25 274 993,26	11 487 475,44
119	Résultat net en attente d'affectation		
12	Résultat net de l'exercice	5 198 440,62	5 181 895,88
134	Financement de l'Actif par des tiers autres que l'Etat	72 996 843,34	54 480 987,47
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		114 058 559,67	81 738 641,24
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
15	Autres provisions pour charges	2 527 171,08	2 230 385,02
DETTES			
Dettes Financières		1 905 070,66	2 149 778,49
164	Emprunts	1 903 820,66	2 149 778,49
168	Cautions reçues	1 250,00	0,00
51	Banques Ets Financiers & Assimilés		0,00
Dettes d'Exploitation		12 225 111,47	41 837 935,11
40	Fournisseurs	2 861 150,54	3 698 759,37
42	Personnels et comptes rattachés	796 417,40	875 707,85
43	Sécurité sociale & autres organismes sociaux	2 635 511,14	2 741 081,05
44	Etat et autres collectivités publiques	5 485 508,29	34 290 033,81
46 et 47	Autres Dettes	446 524,10	232 353,03
TOTAL DES DETTES		16 657 353,21	43 987 713,60
COMPTES DE REGULARISATION			
487	Produits constatés d'avance	1 971 270,40	1 816 766,42
TOTAL DU PASSIF		132 687 183,28	129 773 506,28

EC6

COMPTE DE RÉSULTAT 31.12.2024

CHARGES		Comptes 2024	Comptes 2023	PRODUITS		Comptes 2024	Comptes 2023
Charges de personnel	(64)	31 543 106,52	31 850 308,31	Subventions d'exploitation	(74)	2 831 615,09	4 161 726,01
Personnel extérieur	(621)	35 905,59	95 147,64	<i>dont ministère com artisanat</i>	(7412)	54 255,00	139 880,83
Taxe sur les salaires	(6311)	1 175 190,08	1 227 458,69	<i>dont région</i>	(7442)	1 075 842,20	895 696,42
Impôts et taxes sur rémunération	(6333)	273 742,38	282 860,78	<i>dont taxe apprentissage</i>	(7481)	265 174,04	127 988,22
				<i>dont droit additionnel > 60%</i>	(7487)		-
Achats	(60) (sauf 603)	4 445 266,54	4 278 935,46	Production stockée	(71)	-	-
Variation des stocks	(603)	66 384,77	- 74 475,41				
Charges spécifiques	(657 & 658)	91 467,52	242 402,30	Produits spécifiques	(757)	6 958 690,54	7 031 172,36
				<i>dont taxe ch métiers *</i>	(7571)	-	-
				<i>dont ressources ou subv de</i>			
				<i>fonctionnement affectées **</i>	(7574 + 7487)	6 890 854,00	6 952 438,00
				<i>dont droit add finançant les conseils</i>			
				<i>de la formation *</i>	(7575)	-	-
Autres charges de gestion	(61, 62 sauf 621, 63 sauf 6311, 65 sauf 657 & 658)	6 850 007,10	8 007 726,37	Produits de gestion	(70, 72, 75 sauf 757)	38 415 947,71	41 039 905,77
Dotations amortiss prov d'expl	(681)	8 173 894,54	6 855 408,68	Reprises sur amortiss prov d'expl	(781)	1 584 522,32	266 498,33
				Rep fin rattach actif dét.(subv.inv)	(782)	5 767 596,01	2 888 552,60
				Transferts de charges d'exploitation	(791)	127 570,67	246 888,86
Total charges d'exploitation		52 522 195,50	52 765 772,82	Total produits d'exploitation		55 685 942,34	55 634 743,93
Résultat d'exploitation	(+ ou -)	3 163 746,84	2 868 971,11				
Charges financières	(66)	45 301,93	44 190,38	Produits financiers	(76)	874 082,78	282 769,98
<i>dont intérêts des emprunts et dettes</i>	(6611)	45 301,93	44 190,38				
Dotations amortiss prov financ	(686)	-	47 658,22	Reprises sur prov financières	(786)	47 658,22	-
				Transferts de charges financières	(796)	-	-
Total charges financières	(66)	45 301,93	91 848,60	Total produits financières	(76)	921 741,00	282 769,98
Résultat financier	(+ ou -)	876 439,07	190 921,38				
Charges exceptionnelles	(67)	2 192 092,26	2 477 660,95	Produits exceptionnels	(77)	3 831 622,97	4 309 910,34
<i>dont vnc actifs cédés</i>	(675)	1 601 549,92	-	<i>dont produits sur cessions d'actif</i>	(775)	2 103 179,09	-
				<i>dont quote-part subv investiss</i>	(777) voir (782)		
Dotations amortiss prov except	(687)	481 276,00	169 497,00	Reprises sur déprec et prov except.	(787)	-	459 251,00
				Transferts de charges exceptionnelles	(797)	-	-
Total charges exceptionnelles	(67)	2 673 368,26	2 647 157,95	Total produits exceptionnels	(77)	3 831 622,97	4 769 161,34
Résultat exceptionnel	(+ ou -)	1 158 254,71	2 122 003,39				
Impôts sur les sociétés	(69)	-					
Total charges		55 240 865,69	55 504 779,37	Total produits		60 439 306,31	60 686 675,25
Résultat net	(+ ou -)	5 198 440,62	5 181 895,88				
Totaux égaux		60 439 306,31	60 686 675,25	Totaux égaux		60 439 306,31	60 686 675,25

Eco

ANNEXE FINANCIERE - EXERCICE 2024

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice d'une durée de 12 mois couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2024. Les comptes annuels présentés sont ceux de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire.

Conformément aux textes applicables, les comptes représentent l'ensemble des activités de la CMA CVL intégrant l'activité des campus.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation française en vigueur. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément référentiel comptable du Réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, conformément à l'arrêté ministériel du 20 décembre 2012.

La méthode de base à retenir pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Plusieurs activités sont proposées par la CMA CVL notamment la formation (apprentissage et hors apprentissage), à ce titre une organisation analytique a été mise en place à travers des Eléments Organigramme des Tâches du projet (EOTP).

Clés de répartition analytique :

Toutes les charges de la CMA sont affectées en comptabilité analytique. Le principe retenu est l'affectation directe aux EOTP concernés (service).

FAITS MAJEURS DE L'ANNEE 2024

L'année 2024 a permis de poursuivre le mode d'organisation régionale et les procédures administratives et budgétaires des différents services de la CMA CVL en renforçant la transversalité des services.

Concernant plus précisément la clôture des comptes 2024, des travaux majeurs ont été conduits préalablement à la clôture des comptes :

- Mise en service des immobilisations encours :
 - CAMPUS 37 :
 - H3 : Mise en service 01/01/2023 pour 4 158 k€
 - H1 : Mise en service 21/03/2024 pour 3 312 k€
 - CAMPUS 41
 - A et B : Mise en service 01/01/2023 pour 18 111 k€
 - E et F : Mise en service 21/08/2024 pour 6 414 k€
- Reclassements et régularisations des amortissements sur les immobilisations et des quotes-parts de subventions d'investissements virés aux résultats depuis 2021 jusqu'à 2023 pour un montant de + 8 605 621.94 €(Cf. Note « Correction d'erreurs de l'annexe aux comptes annuels).
- Inventaires physiques à fin 2024 des immobilisations sur l'ensemble des sites avec des mises au rebut d'un montant brut global de 6 989 489.58 € et une Valeur Nette Comptable de 24 822,27€.
- Mise en place de l'outil SOFACTO pour la gestion de la facturation des prestations et des produits hors formations.
- Fiabilisation de l'intégration des factures YPAREO dans SAP pour les activités apprentissage et formation continue.

CHANGEMENT DE METHODE

Changement de méthode au 1er janvier 2024

Il n'a pas été constaté de changement de méthode au cours de cet exercice.

CORRECTION D'ERREURS

La mise à jour exhaustive des fiches d'immobilisations réalisée en 2024 dans le logiciel SAP a mis en évidence des erreurs significatives, tant sur les amortissements comptabilisés que sur les quotes-parts de reprise des subventions d'investissement.

Dans ce contexte, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 intègrent une correction d'erreur pour un montant de 8 605 623 euros, comptabilisée au crédit du compte report à nouveau, conformément au référentiel comptable applicable au Réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

La correction d'erreur de 8 606 k€ (solde créditeur) est composée des éléments suivants :

- Correction des amortissements pratiqués avant le 1^{er} janvier 2024 : 2 982 k€ ;
- Correction des subventions d'investissement : -962 k€ ;
- Correction de la quote-part de subvention d'investissement reprise avant le 1^{er} janvier 2024 : 6 586 k€.

Les erreurs ayant été corrigées par le biais du compte de report à nouveau, les produits et charges de l'exercice 2024 relatifs aux amortissements et aux reprises de subventions d'investissement ne comprennent aucune régularisation au titre des exercices antérieurs.

Toutefois, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 n'ont pas été rectifiés. À des fins de comparabilité, l'impact qu'aurait eu la correction sur l'exercice 2023 a été identifié comme suit :

Données au 31.12.2023	Initial	Corrigé	Impact
Dotation aux amortissements	5 136 346	6 460 707	- 1 324 361
Reprise subventions d'investissement	2 888 553	5 502 850	2 614 297
Total =			1 289 936

Notes liées à l'actif du bilan

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Une régularisation d'amortissements antérieure a été opérée à hauteur de 42 133.09 € en lien avec la correction d'erreur évoquée ci-dessus.

Immobilisations corporelles

Les terrains d'une valeur de 1 261 517.16 € sont inscrits en immobilisations dans le compte 211.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. La durée d'usage retenue dans le plan d'amortissement en tenant compte du paramétrage de SAP depuis le 1er janvier 2021 sont les suivantes :

- Constructions :	5 ans à 70 ans
- Agencements et aménagements des constructions :	3 ans à 20 ans
- Matériel et outillage à caractère pédagogique :	3 ans à 10 ans
- Matériel et outillage :	3 ans à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique :	1 an à 10 ans
- Matériel de transport :	5 ans à 7 ans
- Mobilier :	5 ans à 20 ans
- Matériel divers :	5 ans à 10 ans

Les dotations aux amortissements sont inscrites en compte 681 et les quotes-parts de subventions correspondantes en compte 782.

Une régularisation d'amortissements antérieure, en lien avec la correction d'erreur évoquée ci-dessus, a été opérée à hauteur de 2 939 043.08€.

Des cessions ont été réalisées sur :

- Cession d'un immeuble de la CMA28 Prix de cession 1 900 000 € pour une VNC 1 410 440,36 €
- Cession d'une réserve foncière de la CMA36 prix de cession 180 000 € pour une VNC 129 150 €

Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours s'élèvent à 3 468 411.85 euros au 31 décembre 2024. Elles comprennent :

- CAMPUS 41 : Les travaux de reconstruction pour 1 675 K€. Bâtiments E et F (reliquat 2025) et C et D.
- CAMPUS 37 : Les travaux d'internat pour 1 563 K€. Bâtiment H2
- CAMPUS 36 : Les travaux de climatisation pour 96 K€.
- CAMPUS 45 : Les travaux climatisation pour 74 K€.
- CAMPUS 45 : La rénovation du plafond et du mur du gymnase pour 60 K€.

IMMOBILISATIONS 2024 (en €)

Cadre A		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Frais d'établissement, de recherche et développement	Total I	218 182,75	-	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	1 238 052,39	-	4 320,00
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Terrains		3 372 997,81	-	
Constructions sur sol propres		94 086 646,71	-	28 990 161,66
Constructions sur sol d'autrui		9 231 270,77	-	
Installations techniques, matériel et outillage à caractère pédagogiques		15 887 158,14	-	3 876 451,45
Installations générales, agencements et aménagements divers		13 982 563,65	-	21 202,14
Matériel de transport		832 801,08	-	1 008,00
Matériel de bureau et informatique, mobilier		8 178 730,07	-	673 225,15
<u>Immobilisations corporelles en cours</u>		28 484 336,79	-	2 233 557,10
Avances et acomptes	Total III	174 056 505,02	-	35 795 605,50
Immobilisations financières + Dépôt et cautionnement		137 589,41	-	4 210,97
	Total IV	137 589,41	-	4 210,97
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		175 650 329,57	-	35 804 136,47

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Sorties		
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Frais d'établissement, de recherche et développement	-	-	218 182,75	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	-	661 773,24	580 599,15	
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Terrains	-	129 150,00	3 243 847,81	
Constructions sur sol propres	75 750,75	1 581 855,24	121 419 202,38	
Constructions sur sol d'autrui	-	-	9 231 270,77	
Installations techniques, matériel et outillage à caractère pédagogiques	305 689,20	5 110 246,54	14 347 673,85	
Installations générales, agencements et aménagements divers	5 849,81	45 760,03	13 952 155,95	
Matériel de transport	-	85 314,70	748 494,38	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 924,95	1 770 885,82	7 073 144,45	
<u>Immobilisations corporelles en cours</u>	27 249 482,04	-	3 468 411,85	
Avances et acomptes	-	-	-	
	Total III	8 723 212,33	173 484 201,44	
Immobilisations financières + Dépôt et cautionnement		54 289,67	87 510,71	
	Total IV	-	87 510,71	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		27 644 696,75	174 370 494,05	-

AMORTISSEMENTS 2024 (en €)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions		Valeur en fin d'exercice
			REPRISES	CORRECTIONS	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement, de recherche et développement	206 249,36	10 909,14		10 909,12	206 249,38
Autres immobilisations incorporelles	1 160 102,02	15 052,42	661 773,24	31 223,97	482 157,23
Immobilisations corporelles					
Agencement des terrains	1 125 662,86	91 416,22	-	160 432,27	1 056 646,81
Constructions sur sol propres	51 309 608,24	3 926 337,31	186 458,48	1 442 581,99	53 606 905,08
Constructions sur sol d'autrui	6 185 199,00	326 960,23		408 231,65	6 103 927,58
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	-				-
Installations techniques, matériel et outillage à caractère pédagogiques	13 151 039,55	1 427 032,65	5 104 416,17	326 416,75	9 147 239,28
Installations générales, agencements et aménagements divers	10 283 441,77	610 883,20	37 932,24	350 518,64	10 505 874,09
Matériel de transport	840 583,94	24 580,17	85 314,70	56 798,70	723 050,71
Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 540 474,81	443 786,97	1 761 830,49	194 063,08	6 028 368,21
Immobilisations en-cours					
	90 436 010,17	6 850 996,75	7 175 952,08	2 939 043,08	87 172 011,76
TOTAL GENERAL (I + II + III)	91 802 361,55	6 876 958,31	7 837 725,32	2 970 267,05	87 860 418,37

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amorts linéaires	Amorts dégressifs	Amorts exceptionnels	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement, de recherche et développement	10 909,14			10 909,14	
Autres immobilisations incorporelles	15 052,42			15 052,42	661 773,24
Immobilisations corporelles					
Agencement des terrains	91 416,22			91 416,22	-
Constructions sur sol propres	3 926 337,31			3 926 337,31	186 458,48
Constructions sur sol d'autrui	326 960,23			326 960,23	
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	-			-	
Installations techniques, matériel et outillage à caractère pédagogiques	1 427 032,65			1 427 032,65	5 104 416,17
Installations générales, agencements et aménagements divers	610 883,20			610 883,20	37 932,24
Matériel de transport	24 580,17			24 580,17	85 314,70
Matériel de bureau et informatique, mobilier	443 786,97			443 786,97	1 761 830,49
Immobilisations en-cours					
	6 850 996,75	-	-	6 850 996,75	7 175 952,08
TOTAL GENERAL (I + II + III)	6 876 958,31	-	-	6 876 958,31	7 837 725,32

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le calcul de la dépréciation des créances non réglées au 30 avril 2025 est opéré selon les critères suivants :

- 50 % sur les OPCO de moins d'un an : base brute des créances concernées =420 k€
- 70% sur les OPCO de plus d'un an : base brute des créances concernées 341 k€
- 100 % sur les créances autres que les OPCOs (2023 et 2024) : base brute des créances concernées 84 k€
- Subventions FEDER 2022-2024 en cours de signature 20 % : base brute des créances concernées 1258 k€
- Subvention FSE 2016-2017-2018-2019 en cours contrôle 80 % : base brute des créances concernées 378 k€

CREANCES	Montant au Bilan	Degré de liquidité de l'Actif	
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'Actif Immobilisé	80 812,67	80 812,67	
Créances rattachées à des participations	-		
Autres créances immobilisées	-		
Créances de l'Actif circulant	9 724 818,14	9 724 817,74	-
<i>Clients et comptes rattachés</i>	<i>5 497 645,63</i>	<i>5 497 645,63</i>	
<i>Personnel et comptes rattachés</i>	<i>4 704,40</i>	<i>4 704,40</i>	
<i>Sécu.Soc.et aut. Organ. Sociaux</i>	<i>4 248,81</i>	<i>4 248,41</i>	
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	<i>1 980 070,31</i>	<i>1 980 070,31</i>	
<i>Autres Créances</i>	<i>2 238 148,99</i>	<i>2 238 148,99</i>	
Charges constatées d'avance	333 686,67	333 686,67	
TOTAL	10 058 504,81	10 058 504,41	-

Valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Banque	Nature des placements	Montant	Intérêts capitalisés	Montant avec intérêts capitalisés
BPVF	Obligations BPCE 3,10%	480 000,00		480 000,00
BPVF	BMTN Echéance 12/2025	160 000,00		160 000,00
BPVF	BMTN Echéance 12/2025	220 000,00		220 000,00
CA36	DAT Progresso+ Echéance 04/2025 3,90%	1 700 000,00	49 300,00	1 749 300,00
CA37	DAT Progresso+ Echéance 04/2025 3,76%	500 000,00		500 000,00
CA36	DAT Booste Ent Echéance 07/2025 4,20%	1 000 000,00	36 000,00	1 036 000,00
CA36	DAT Booste Ent Echéance 07/2025 4,20%	1 000 000,00	36 000,00	1 036 000,00
CA36	DAT Booste Ent Echéance 07/2025 4,20%	1 000 000,00	36 000,00	1 036 000,00
CA36	DAT Echéance 04/01/2025 3,80 %	6 000 000,00		6 000 000,00
BPVF	DAT OPTIPLUS GC Echéance 01/2026 3,90 %	150 000,00		150 000,00
BPVF	DAT OPTIPLUS GC Echéance 01/2026 3,90 %	150 000,00		150 000,00
BPVF	DAT OPTIPLUS GC Echéance 01/2026 3,90 %	150 000,00		150 000,00
BPVF	DAT OPTIPLUS GC Echéance 01/2026 3,90 %	150 000,00		150 000,00
BPVF	DAT OPTIPLUS GC Echéance 01/2026 3,90 %	150 000,00		150 000,00
BPVF	DAT OPTIPLUS GC Echéance 01/2026 3,90 %	150 000,00		150 000,00
BPVF	DAT OPTIPLUS GC Echéance 01/2026 3,90 %	150 000,00		150 000,00
BPVF	DAT OPTIPLUS GC Echéance 01/2026 3,90 %	150 000,00		150 000,00
BPVF	DAT OPTIPLUS GC Echéance 01/2026 3,90 %	150 000,00		150 000,00
BPVF	DAT OPTIPLUS GC Echéance 01/2026 3,90 %	150 000,00		150 000,00
BPVF	DAT OPTIPLUS GC Echéance 01/2026 3,90 %	150 000,00		150 000,00
BPVF	DAT OPTIPLUS GC Echéance 01/2026 3,90 %	150 000,00		150 000,00
BPVF	DAT OPTIPLUS GC Echéance 01/2026 3,90 %	150 000,00		150 000,00
BPVF	DAT OPTIPLUS GC Echéance 01/2026 3,90 %	150 000,00		150 000,00
BPVF	DAT OPTIPLUS GC Echéance 01/2026 3,90 %	150 000,00		150 000,00
BPVF	DAT OPTIPLUS GC Echéance 01/2026 3,90 %	150 000,00		150 000,00
BPVF	DAT OPTIPLUS GC Echéance 01/2026 3,90 %	150 000,00		150 000,00
BPVF	DAT OPTIPLUS GC Echéance 01/2026 3,90 %	150 000,00		150 000,00
BPVF	DAT OPTIPLUS GC Echéance 01/2026 3,90 %	150 000,00		150 000,00
BPVF	DAT OPTIPLUS GC Echéance 01/2026 3,90 %	150 000,00		150 000,00
BPVF	DAT OPTIPLUS GC Echéance 01/2026 3,90 %	150 000,00		150 000,00
BPVF	DAT OPTIPLUS GC Echéance 01/2026 3,90 %	150 000,00		150 000,00
CA37	DAT Echéance 11/01/2025 3,80 %	5 000 000,00		5 000 000,00
CA36	DAT Booste Ent Echéance 02/2026 4,00%	1 000 000,00		1 000 000,00
BPVF	BMTN 3,20 Echéance 08/2025	800 000,00		800 000,00
CA36	DAT 3,2 % Echéance 08/2025	1 000 000,00		1 000 000,00
CA36	DAT 2,70 % Echéance 11/2026	3 500 000,00		3 500 000,00
		26 360 000,00	157 300,00	26 517 300,00

Notes liées au passif du bilan

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement inscrites au passif du bilan sont reprises au même rythme que les amortissements pratiqués sur les biens subventionnés.

La méthode pour l'étalement des subventions d'investissement octroyées au cours de l'exercice par le Conseil Régional, les collectivités publiques, OPCO's et la taxe d'apprentissage affectée au financement des investissements a été déterminée conformément au mode d'amortissement et à la durée appliquée sur les biens subventionnés.

Provisions

Toute obligation résultant d'un événement passé de la CMACVL à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation à titre de provision.

Situations et mouvements	Montant des provisions comptabilisées au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant des provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice
Rubriques				
Provisions pour risques (151800)	675 908,09	585 515,79	175 933,49	1 085 490,39
Provision pour indemnité de départ en retraite (158100)	1 554 476,93	105 385,59	218 181,83	1 441 680,69
Provisions pour dépréciation des comptes clients (491000)	345 104,00	533 310,86	345 104,00	533 310,86
Provisions pour dépréciation des comptes débiteurs (496000)	845 303,00	554 000,00	845 303,00	554 000,00
Provision pour dépréciation des titres (296000)	47 658,22	0,00	47 658,22	0,00
TOTAL	3 468 450,24	1 778 212,24	1 632 180,54	3 614 481,94

Conformément au référentiel comptable du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat il a été comptabilisé une provision couvrant la totalité des engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite. Cette provision est calculée selon les dispositions de l'article 37.II du statut du personnel des Chambres de Métiers et de l'Artisanat en matière d'indemnité de fin de carrière en tenant compte de l'avis de la CPN 52 du 3 juillet 2024 JORF du 15 aout 2024 qui porte la durée de présence à 32 ans au lieu de 30 ans.

Pour ce calcul, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- 100 % du montant de l'indemnité acquise à partir de 10 ans d'ancienneté pour tous les agents.
- Actualisation du taux de charges annuellement.
- Valeur du point = dernier connu. (31/12/23 toujours en vigueur)

Les provisions pour risque s'élèvent à 1 085 480 € au 31.12.2024 et se décomposent comme suit :

Provision pour litiges	31/12/2024
Litige Urssaf	100 000,00
litige prime covid	53 790,00
Recours licenciement TA	115 707,00
ARE	815 993,39
	1 085 490,39

Provision ARE

Dans le cadre de l'auto-assurance, l'employeur public assure lui-même le risque de chômage de ses agents et prend à sa charge l'indemnisation au titre du chômage de ses anciens agents. L'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) est versée aux agents involontairement privés d'emploi.

Compte tenu du caractère indemnitaire de cette assurance pour certains personnels, il convient de comptabiliser une provision à ce titre en clôture d'exercice. Cette provision est constituée selon l'estimation au cas par cas des droits des agents concernés. Cette estimation tient compte de la durée prévisible de chômage, dans la limite de la durée maximale d'indemnisation.

Au 31.12.2024, la provision ARE est estimée à 816 k€ contre 261 k€ en N-1.

Dettes

DETTES	Montant au Bilan	Degré d'exigibilité du Passif		
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières diverses	1 905 070,66	222 336,96	748 284,76	934 448,94
Dettes d'exploitation	12 225 111,47	12 220 862,66	-	-
<i>Fournisseurs</i>	<i>2 861 150,54</i>	<i>2 861 150,54</i>		
<i>Personnels et comptes rattachés</i>	<i>796 417,40</i>	<i>796 417,40</i>		
<i>Sécurité sociale & autres organismes sociaux</i>	<i>2 635 511,14</i>	<i>2 631 262,33</i>		
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	<i>5 485 508,29</i>	<i>5 485 508,29</i>		
<i>Autres Dettes</i>	<i>446 524,10</i>	<i>446 524,10</i>		
Produits constatés d'avance	1 971 270,40	1 971 270,40		
TOTAL	16 101 452,53	14 414 470,02	748 284,76	934 448,94

Produits et Charges constatées d'avance

	31/12/2023	31/12/2024
Produits constatés d'avance	1 816 766,42 €	1 971 270,40 €

	31/12/2023	31/12/2024
Charges constatées d'avance	308 514,16 €	333 686,67 €

Transfert de Charges

Nature des transferts de charges	31/12/2024
TOTAL	127 570,67 €
dont indemnités de prévoyance	78 244,78 €
dont indemnités d'assurance	12 525,90 €
dont prise en charges des salaires ANRT	14 000,00 €
dont avantages en nature	18 667,99 €
dont prise en charge de loyer boutiques loco 36	3 600,00 €
dont fourniture de repas des CFA	532,00 €

Charges et Produits exceptionnels

DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES

		sur opérations de gestion
671100	Pénalités sur contrat	40,00
671200	Amendes	59,20
671400	Créances irrécouvrables	333,90
671800	Autres Charges Exceptionnelles	2 318,49
672000	Charges sur Exercices Antérieurs	587 755,75
678000	Charges exceptionnelles diverses	35,00
		Sur opérations en capital
675200	VNC immo corporelles	1 564 891,70
675600	VNC immo financières	36 658,22
		Dotation provision dépréciations et transfert de charges
687500000	Dotation et provisions exceptionnelles	481 276,00
TOTAL		2 673 368,26

DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

		sur opérations de gestion
772000	Produits sur exercices antérieurs	1 728 443,88
		Sur opération de capital
775000000	Produits de cession d'immo corporelles	2 103 179,09
TOTAL		3 831 622,97

Le résultat exceptionnel au titre de l'année 2024 d'un montant de 1 158 k€ se compose principalement des éléments suivants :

- Plus-value sur la cession d'immobilisations corporelles : + 541 k€,
- Factures OPCO non comptabilisées les années antérieures et réglées sur l'exercice : + 442 k€,
- Subventions FEDER au titre des années 2022 et 2023, dont les conventions sont en cours de signature, pour : + 896 k€
- Dépréciation des subventions FEDER précitées à hauteur de 20% : -180 k€,
Dépréciation des subventions FSE de 2016 à 2019, en cours de contrôle, à hauteur de 80% : -302 k€.

Emprunts

organisme Prêteur	Objet de L'emprunt	Date	EMPRUNT			Capital restant due Après annuité	Capital	Capital	Capital
			Montant	Taux	Durée		Restant dû -1 an	Restant dû <1 an-5 ans	Restant dû + 5 ans
BANQUE POPULAIRE VAL DE France	18 - Nouveau Siège Baudens	09/12/2013	1 600 000,00	1,40%	201 mois	242 961,47	39 664,44	164 325,88	38 971,15
CREDIT AGRICOLE	36 - Construction Siège	27/06/2005	390 000,00	1,60%	240 mois	17 617,01	17 615,01	0,00	0,00
BANQUE POPULAIRE VAL DE France	36 - Construction Siège	27/06/2005	390 000,00	1,60%	240 mois	24 604,81	24 604,81	0,00	0,00
CREDIT MUTUEL	45 - Déménagement siège	02/06/2017	1 800 000,00	1,50%	240 mois	796 719,61	99 950,63	415 128,30	281 640,28
BANQUE POPULAIRE VAL DE France	36 - CFA travaux accessibilité	03/02/2021	108 000,00	1,14%	180 mois	82 130,45	6 936,47	28 549,97	46 644,01
CREDIT AGRICOLE	36 - CFA travaux accessibilité	06/05/2021	108 000,00	1,15%	180 mois	83 866,89	6 914,15	28 465,15	48 487,59
BANQUE POPULAIRE VAL DE France <u>déblocaje partiel</u> <u>(750 000 €)</u>	Acquisition immeuble ENEDIS campu37	00/12/2022	750 000,00	3,80%	240 mois	655 922,42	25 401,45	111 815,46	518 705,51
TOTAUX						1 903 820,66	221 086,96	748 284,76	934 448,94

Autres éléments d'information

La comptabilité des Campus est suivie par extractions analytiques

Effectifs (en Equivalent temps plein) au cours de l'année 2024 :

Campus 399,13 agents ETP dont :

- Campus 36 : 57,84
- Campus 37 : 153,75
- Campus 41 : 93,92
- Campus 45 : 93,62

Siège 224,25 agents ETP dont :

- DR Développement des Compétences hors Campus : 85,54
- DR Entreprises et Territoires : 62,83
- DR ARC : 11,95
- DR Affaires Générales : 24,79
- DR Marketing & Communication : 10,96
- Autres DR : 28,18

Soit un total d'ETP de 623,38.

Engagement hors Bilan

Une garantie est associée au prêt du Crédit Mutuel (transfert du siège 45) :

Promesse d'hypothèque portant sur l'immeuble à usage mixte, 28-30 rue du Faubourg de Bourgogne 45 000 Orléans, solde au 31/12/24 : 796 719,61 €.

Indemnités du Personnel

	Montants 2024
Indemnités fondées sur l'article 24 du statut des personnels (13ème mois)	1 554 715,64
Indemnités fondées sur l'article 25-1 du statut des personnels (Primes de sujétion)	0,00
Indemnités fondées sur l'article 25-2 du statut des personnels (Primes d'objectifs et de résultat)	7 480,00
Avantages locaux fondés sur l'article 77 du statut des personnels (mutuelle, comité des œuvres sociales, voiture de fonction)	390 159,51
Divers (y compris supplément familial des personnels détachés de la fonction publique)	0,00
TOTAL	4 952 355,15

Mutuelle	374 545,71
Comité des œuvres sociales	13 695,00
Voiture de fonction	1 918,80
TOTAL	390 159,51

Article 25-II (soit prime de caisse)

II. Tout agent chargé d'une mission habituelle, inscrite dans sa fiche de poste, d'encaissement de décaissement ainsi que de la saisie des écritures comptables correspondantes bénéficie d'une prime forfaitaire mensuelle égale à vingt points d'indice. (Avis CPN 52 du 26 mars 2019 - au JORF du 30 mai 2019)

Elus (Frais de déplacements et Vacations)

	Cpte 6254: Déplacements	Cpte 62564 Missions (Repas + hébergement)	Cpte 6257 : Réceptions	Cpte 6258 : Frais de représentation	TOTAL 2024
Président région	11 184,30	313,94	0,00	0,00	11 498,24
président territoire	33 322,04	2 592,01	6 318,56	0,00	42 232,61
Bureau hors Président	27 706,76	3 883,56	1 053,08	0,00	32 643,40
Membres élus hors Bureau	27 419,90	125,28	1 381,35		28 926,53
TOTAL	99 633,00	6 914,79	8 752,99	0,00	115 300,78

	Indemnités de fonction	Vacations	TOTAL 2024
Président région	82 038,00 €		82 038,00 €
Président territoire	122 298,00 €		122 298,00 €
vice président	29 588,53 €		29 588,53 €
Trésorier	26 400,00		26 400,00 €
Trésorier adjoint	19 800,00		19 800,00 €
Bureau hors Président et trésorier		14 916,00 €	14 916,00 €
Membres élus hors Bureau		85 568,85 €	85 568,85 €
TOTAL	280 124,53 €	100 484,85 €	380 609,38 €

Taxe d'Apprentissage

TAXE APPRENTISSAGE 2024

7481 Produits des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage - fonctionnement	265 174,04
134181 Produits des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage - investissements	
Total Taxe d'Apprentissage reçue sur collecte 2024	265 174,04

Au 31 décembre 2024, le report de taxe d'apprentissage au bilan de la CMA CVL est de 0 € l'intégralité ayant été affecté aux travaux d'internat du CAMPUS 37

La somme de 1 609 507 € a été affectée en 2024 aux travaux de rénovation du CAMPUS 37 conformément au plan de financement de ces travaux initiés avant la régionalisation. Cette taxe d'apprentissage versée avant 2021 au CAMPUS 37 avait été réservée dans le cadre de ce programme.

Taxe pour Frais Chambre de Métiers

TFCMA

75711 Ressources de fonctionnement affectées à la CMA CVL	6 890 854,00
748711 Subvention de fonctionnement issue du Droit Additionnel Supplémentaire	
134171 Financement d'un actif issu du Droit Additionnel Supplémentaire	
Total ressource issue de la TFCMA	6 890 854,00